



Obtenir avis de situation déclarative à l'impôt sans travailler

Par **jugon**, le **23/08/2018** à **15:55**

Bonjour,

Je donne des cours de soutien en français de manière bénévole à une dame de nationalité Congolaise qui se trouve sur le territoire Français depuis 2 ans en situation irrégulière. J'aimerais vous exposer sa situation en détail avant de poser mes questions.

Elle a 3 enfants scolarisés en France et une adresse de domiciliation auprès du centre d'action sociale de la ville.

Elle a quitté le CADA il ya plus d'un an, quand sa demande de titre de séjour a été refusée, pour aller loger temporairement chez une amie.

Elle va devoir trouver un autre endroit pour vivre prochainement.

Elle cherche à obtenir un avis de situation déclarative à l'impôt, anciennement l'avis de non imposition.

Ce document lui à été demandé notamment pour obtenir certains droits concernant la scolarité de ses enfants.

J'ai pu l'accompagner au centre des impôts de la commune.

On lui a d'abord demandé de remplir une déclaration de revenu (on lui à remis ce formulaire de déclaration) pour obtenir son avis de non imposition.

Puis la personne qui nous a reçu a changé d'avis et nous a dit carrément qu'il était impossible pour eux d'accepter cette déclaration puisqu'elle n'a pas de titre de séjour.

Une copie de ce titre de séjour, selon elle, est un document obligatoire à joindre à sa

declaration de revenu.

Je fais remarquer que cette personne semblait sur la défensive dès le début de l'entretien et est allé demander plusieurs fois l'avis de ses collègues avant de nous donner sa réponse.

Or, je m'étais renseigné au préalable et j'ai encore vérifié sur la note pratique de la GISTI datant de 2015 (titre: Sans papier et impôts ; pourquoi et comment déclarer ses revenus), une déclaration de revenu semble possible et même obligatoire, même pour une personne en situation irrégulière.

J'ai donc deux questions:

-D'abord qui a raison? J'ai peut-être mal compris quelque chose, ou la loi a-t-elle changé sur ce sujet depuis 2015?

-Il y a un autre facteur que nous n'avons même pas eu le temps d'évoquer quand nous sommes allés à l'administration, c'est que la dame concernée ne travaille pas. Elle s'occupe de ses enfants, suit des cours de français avec moi, mais n'a aucun revenu, sinon me semble-t-il un peu d'argent que son mari resté au Congo lui envoie.

Au cas où c'est le document de la GISTI qui a raison, est-il possible pour une personne en situation irrégulière sans travail, même pas un travail au noir, de déclarer ses revenus malgré tout?

Voilà c'est très long mais je ne voulais rien omettre.
Merci pour vos futures réponses.

Par **Visiteur**, le **23/08/2018** à **17:05**

Bonjour,

Mais si! un sans papier peut très bien faire une déclaration de revenus,
Remplir une déclaration de revenus est une démarche que les personnes « sans papiers » (ou sans autorisation de travail) ignorent souvent qu'elles peuvent, et même doivent, accomplir.

<https://bochnakian-bruno-avocat.fr/les-droits-des-etrangers-sans-papiers-en-france/declarer-des-revenus-aux-impots-quand-sans-papier/>

Par **jugon**, le **24/08/2018** à **13:41**

Même si elle n'a pas travaillé cette année, on peut donc y retourner avec la déclaration de revenu remplie, le justificatif de domiciliation et les certificats de scolarité de ses enfants?

Je suppose qu'il va falloir faire le forcing, sachant qu'il ont déjà refusé la première fois...